

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messenger suisse

Band: - (2000)

Heft: 127-128: Numéro spécial : calendrier 2000

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles Fédérales

ELECTIONS



Les partis ont déboursé 17,5 millions de francs pour des annonces dans la presse durant la campagne électorale 1999. C'est un nouveau record. Les dépenses pour les tracts, prospectus, affiches et autres matériel électoral n'ont pas été prises en compte

INITIATIVES

L'initiative populaire demandant l'abrogation de la norme pénale antiraciste, pas plus que celle demandant l'instauration d'une nouvelle instance suprême en matière judiciaire n'ont abouti. Les 100 000 signatures nécessaires n'ont pas été trouvées.

L'USS a déposé ses deux initiatives, l'une sur les 36 heures avec 108 537 signatures, l'autre sur les gains en capital avec 103 943 signatures.

Lancée par l'Aide suisse pour la mère et l'enfant (ASME), l'initiative populaire *Pour la Mère et l'enfant* a été déposée avec 107 000 signatures. L'initiative a pour but de protéger l'enfant avant la naissance. Elle veut interdire toute interruption de grossesse si la vie de la mère n'est pas en danger imminent et de nature physique. L'IVG serait proscrire même en cas de viol. Une initiative similaire avait été rejetée par les citoyens en 1985. En octobre dernier le Conseil National avait accepté la solution dite des délais, le Conseil des États devrait se prononcer l'année prochaine.

Le Groupe pour une Suisse sans

armée s'oppose à l'envoi de soldats armés à l'étranger pour des missions de paix. Il a décidé de lancer un référendum si le Parlement adopte la révision en ce sens de la loi fédérale sur l'armée.

Patients et médecins jugent trop bas les frais remboursés par les caisses maladies pour la Médecine homéopathique. Ils ont adressé une pétition à Ruth Dreifuss pour trouver une solution acceptable.

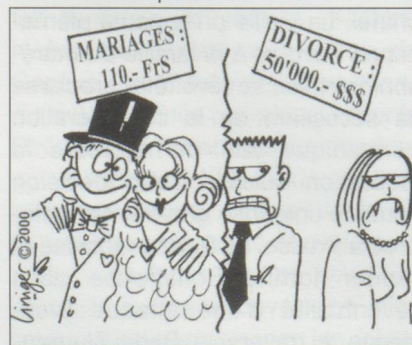


Le gouvernement propose de réviser la loi sur l'énergie nucléaire comme contre-projet aux 2 initiatives *Sortir du Nucléaire* et *Moratoire-plus*.

FINANCES

Le Conseil fédéral a posé les premiers jalons du nouveau régime financier qui devrait entrer en vigueur en 2007. Le prélèvement de l'impôt fédéral direct et de la TVA ne devrait plus être limité dans le temps.

Unification des tarifs d'état civil dans toute la Suisse : dès le 1^{er} janvier 2000 les fiancés déboursent 110 francs pour se marier et la



reconnaissance d'un enfant coûtera 60 francs.

Déficit 1999. Celui-ci pourrait bien être plus bas que prévu. Les recettes fiscales sont à la hausse et le déficit pourrait donc être moins élevé que les 3,9 milliards inscrits au budget 1999.

Déficit 2000. Il devrait dépasser le 1,74 milliard prévu par le Conseil fédéral et s'élever à 1,84 milliard. Expo 02 et la saisie de la taxe poids lourds contribuent à cette détérioration.

INTERIEUR

11^e révision de l'AVS. Suppression des rentes de veuves de plus de 50 ans qui n'ont pas élevé d'enfant. L'Alliance des sociétés féminines suisses fait remarquer que la réinsertion professionnelle à cet étage est plus qu'aléatoire, et rappelle que le Tribunal fédéral fixe la barre à 45 ans en cas de divorce. Christiane Brunner (Soc.,GE) propose d'augmenter les rentes d'orphelins et de diminuer d'autant les rentes de veuves. L'économie serait de 880 millions par année. La 11^e révision va généraliser la retraite à 65 ans. Pas question de la porter à 66 ans pour tous comme l'envisageaient les radicaux Pascal Couchepin et Kaspar Villiger dans un corapport dévoilé le 24 novembre par des médias alémaniques. Ruth Dreifuss a gagné la bataille grâce aux deux conseillers fédéraux PDC. Le gouvernement discutera durant le 1^{er} semestre des perspectives financières de l'AVS jusqu'à l'horizon 2025. La 11^e révision sera assurée par le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, par l'alignement de la rente de veuve sur la rente de veuf, l'adaptation du taux de cotisation des indépendants à celui des travailleurs et par le relèvement progressif de 2,5 % du taux de TVA.

ARMEE

Les troupes terrestres sortent des frontières. 70 soldats de char s'entraînent en Suède avec des militaires suédois. Un lieutenant est



même parti avec son cor des Alpes.

Le premier exercice d'état-major commun des armées suisse et autrichienne a débuté dans le Voralberg autrichien. Il permet à la Suisse d'acquérir des expériences.

Le Conseil fédéral a adopté le message sur la modification de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire. Annoncé de longue date par Adolf Ogi, ce projet doit permettre d'armer les soldats suisses envoyés à l'étranger dans le cadre d'opérations de promotions de la paix. Christoph Blocher et son ASIN annoncent d'ores et déjà un référendum. Comme par le passé, la Suisse n'enverra des bérets jaunes qu'à la condition qu'ils n'aient pas de mission de combat à exécuter. Les engagements se feront sur la base d'un engagement de l'ONU ou de l'OSCE, avec l'accord des États concernés.

Le gouvernement a autorisé les femmes



servant sous les drapeaux à utiliser une arme pour des tâches de police dès le 1^{er} janvier. Jusqu'ici, elles n'étaient armées que pour leur autodéfense.

L'Armée recrutera ses cadres supérieurs par annonces. Dès le 1^{er} janvier, les postes seront mis publiquement au concours. Cette mesure répond à une recommandation de la Commission de Gestion du Conseil national. En avril elle avait jugé « peu transparente » la procédure de recrutement au sein de l'armée.

JUSTICE ET POLICE

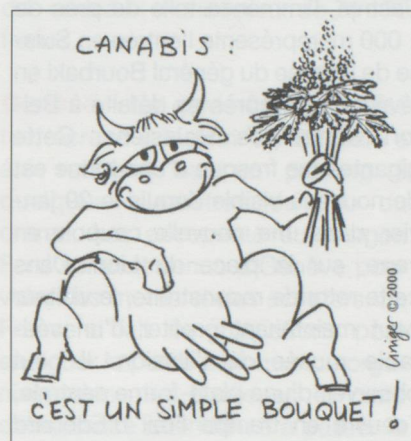
Projet de révision du code pénal. La Commission des affaires juridiques du Conseil des États veut introduire des règles sévères concernant la pédophilie, dans la révision en cours. Elle souhaite notamment que les pédophiles de passage puissent être poursuivis en Suisse même s'ils ont commis le délit dans un autre pays. Le Conseil fédéral prévoyait, lui, de poursuivre les pédophiles domiciliés en Suisse pour des actes commis à l'étranger. La Commission entend renforcer les mesures concernant les criminels dangereux et violents. Ceux atteints d'une maladie mentale devraient subir un traitement médical durant l'internement.

Mariages exotiques. Les activités des agences matrimoniales visant à conclure des mariages entre personnes en Suisse et à l'étranger seront contrôlées plus sévèrement. La nouvelle ordonnance adoptée par le Conseil fédéral veut mettre de l'ordre dans la jungle matrimoniale du mariage transfrontalier. Il vise à empêcher les manœuvres abusives dont sont victimes les femmes de l'Est.

TRIBUNAL FEDERAL

Même les graines de cannabis qui contiennent peu de traces de cannabinoïdes peuvent être séquestrées et détruites par la justice. Le TF dans un arrêt a rejeté le recours d'une commerçante vaudoise qui exploite une société spécialisée dans l'importation, la fabrication et la distribution de produits dérivés du cannabis. Une enquête avait été ouverte contre elle, après l'intercep-

tion d'un colis en provenance d'Amsterdam. Après le séquestre de plus d'un kilo de graines de cannabis, un complément d'expertise avait révélé qu'elles contenaient peu de traces de cannabinoïdes, mais se prêtaient à la culture de plants ayant un taux élevé de tétrahydrocannabinol (THC).



Le TF met à mal les inégalités salariales entre les sexes. Il a donné raison à une journaliste qui a fait recours pour discrimination salariale. Elle gagne 1 000 francs de moins qu'un journaliste effectuant le même travail. La justice saint-galloise devra revoir son jugement.

DIVERS

Le Conseil fédéral voulait fêter les dix ans de la fin de la guerre froide en inaugurant son bunker à Kandersteg/BE. Mais le secret avait été percé et la perspective de monter à Kandersteg pour être accueilli, devant une installation classée secrète, par une meute de journalistes a paru intolérable et le CF a renoncé. Le bunker est un peu périmé, mais une fonction nouvelle a été trouvée : la protection des centres de calcul ultrasensibles de l'État.

